



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/27

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

## COMMUNE D'ISSEL

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOMAINE : 7**

« Finances locales »

**SOUS-DOMAINE : 7.5**

« subventions »

**OBJET :**

Aménagement de l'espace  
Denise Pistre  
Demande de subventions

**Le nombre de**

**conseillers**

**Municipaux en service**

**est de : 11**

**CONVOCAION C.M.**

**EN DATE DU :**  
09/10/2023

**AFFICHAGE EN DATE**

**DU : 13/10/2023**

**PUBLICATION DE LA**

**PRESENTE EN DATE**

**DU : 13/10/2023**

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

**Présents :** Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Sabrina MAHIEU, Régine SEJALON, Axelle FOUGA

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent :** Stéphane SAOUMA, Jacques CUNG

**Secrétaire :** Christophe BRUNEL,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de l'espace Denise Pistre, situé Rue des Fours, permettant de poursuivre la mise en valeur du village et qui s'inscrit dans la démarche de qualité déjà engagée à travers les dernières réalisations sur la commune.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune, après avoir pris conseil auprès du CAUE de l'Aude, a mandaté VALORIS Géomètre Expert, associé à LES PAYSAGES, par délibération du 13 avril 2022 (n°2022/13) pour la réalisation d'un projet d'aménagement.

Ce projet, étudié et modifié par la commission communale des travaux, permettra :

- un aménagement paysager de la place en cœur de village (murets en pierre, cheminements, espaces verts, ...)
- la construction d'un accès piétonnier vers la RD126 par un cheminement et un escalier en bois et fer
- la mise en place de mobilier (bancs, bains de soleil, table d'orientation, ...)
- la mise en valeur de l'ancien four de potier
- la création d'un piétonnier (liaison douce) le long de la RD126 (Route de Saint-Papoul)

**Le projet, tel que présenté ce jour, est estimé à 304 000 € HT.**

M. le Maire précise que le taux de rémunération de l'architecte, de **7,50%**, n'est pas compris dans ce montant (**honoraires = 22 800 € HT**).

En conséquence, M. le Maire propose de solliciter des aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2024, de la Région Occitanie et du Département de l'Aude aussi élevées que possible pour alléger la charge de la commune, sur un projet **Cœur de Village** estimé à **326 800 € HT**.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :**

**D'APPROUVER** le projet d'aménagement établi par VALORIS Géomètre Expert pour un montant global de 326 800 € HT;

**DE SOLLICITER** une aide financière aussi élevée que possible :

- de l'Etat au titre de la DETR 2024 ;
- de la Région Occitanie pour l'exercice 2024 ;
- du Département de l'Aude pour l'exercice 2024 ;

**DE PRENDRE ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les 2 ans qui suivent la date d'octroi des aides,

RF	<b>DE REUNIR</b>
PREFECTURE DE CARCASSONNE	sa part contributive (minimum de 20% du projet) ;
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 13/10/2023	
011-211101753-20231012-DE_2023_027-DE	

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION  
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

PAR DELEGATION

LE : .....

(signature)

Prénom NOM

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux  
Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 12 octobre 2023

Le secrétaire de Séance  
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,  
Henri POISSON



RF PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/10/2023 011-211101753-20231012-DE_2023_027-DE